

ARGUMENTAIRE
à utiliser dans le cadre de l'enquête publique

*Il est essentiel de participer à l'enquête publique **qui sera close le 4 février**. Il vous faut pour cela vous rendre à la mairie de votre commune et notifier vos observations sur le registre prévu à cet effet.*

Si vous n'avez pas eu le temps d'aller consulter le très volumineux dossier disponible en mairie, vous pouvez consulter ci-après les éléments qui nous paraissent particulièrement critiquables. Vous pouvez vous en inspirer pour rédiger votre propre contribution, mais vous pouvez aussi recopier tels quels les éléments qui recoupent votre propre analyse. Vous pouvez même découper certains chapitres et les coller sur le registre. Il vous faudra alors apposer une signature à cheval sur la page du registre et sur l'élément collé...

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

38000 foyers supplémentaires représentent une population nouvelle de 87 400 habitants (source INSEE). Nous sommes passés de 70000 habitants (premier chiffre annoncé) à 38000 foyers et nous devrions être satisfaits. Mais pourquoi pas 40000 ou 50000 ??

Des remises à niveau et des ajustements de compétences sont indispensables et nécessaires entre le Val-de-l'Eyre la COBAN et la COBAS avant de pouvoir définir un plan de développement et d'aménagement conforme aux aspirations et besoins des populations de ce territoire. Pourquoi aucun élément n'est donné sur cet aspect dans le SCOT ?

L'urbanisation de nos 17 communes, de leurs territoires respectifs, la gestion de leur complémentarité, la valorisation de leurs points forts au profit de l'ensemble, ne sont pas des pistes abordées dans le SCOT.

Sans véritable analyse du développement de ces 10 dernières années on ne peut pas identifier cette synergie dans nos différences qu'il faut chercher à obtenir et dont le SCOT n'est pas porteur.

Le principe de vie qu'est l'airial (comme l'arcachonais) peut parfaitement répondre à un besoin collectif d'habitation sans pour cela nuire à notre équilibre environnemental. Sur ce principe, pourrait se concevoir une harmonie architecturale, un principe d'urbanisation reproductible et générateur d'utilisation de nouveaux matériaux conçus et produits régionalement. La conséquence ; une synergie emploi/habitat/qualité de vie/transport/activité économique portée par un vrai projet partagé.

La mixité sociale ne se comprend pas seulement à travers la présence de logements sociaux. Ce n'est pas un simple pourcentage dans le bâti qui exonérerait de tous les autres aspects de vie collective. 35% de logement sociaux est irresponsable et démagogique. Que toutes les communes réalisent les 20% obligatoires aujourd'hui et le problème du logement sera quasiment résolu. 35% c'est faire de certaines communes des cités dortoirs quand d'autres continueront à payer les amendes en restant à 5% de logements sociaux. C'est ça le SCOT.

L'analyse des populations installées et de celles qui vont migrer (âges, revenus du foyer, profil familial, etc.) vers le bassin et le Val-de-l'Eyre est insuffisante. Ce qui fait que diagnostic sur l'évolution de notre territoire, en fonction des réponses apportées actuellement dans les domaines de l'habitat, de l'emploi, des transports, des équipements et services publics, est partiel pour ne pas dire partial.

Le SCOT ne peut s'appuyer sur des contradictions comme dans le secteur commercial, d'ailleurs relevé par Monsieur le Préfet et une organisation professionnelle.

Nous ne ressentons pas la volonté de maintenir ces équilibres fragiles entre commerces de proximité et grands pôles commerciaux. Nous ne voyons pas comment s'articule le rôle d'acteurs économiques et générateur de vie et de mouvements joués par le petit commerce dans la réorganisation et la densification des centres bourgs. Le SCOT nous propose le contraire en laissant se développer et se multiplier les m2 commerciaux en favorisant la suppression des moyennes surfaces des centre bourg pour implanter des super ou hypermarchés dans des zones commerciales excentrées créées à 2 ou 3 kms des bourgs.

Bien que le SCOT aborde en détail tout l'aspect environnemental de notre territoire, fort peu de chose sur la valorisation de son atout forestier. Notre forêt est à la fois une source de tourisme inexploitée ou marginalement à travers les structures du PNR (que l'on abandonne d'ailleurs actuellement comme le Graoux) et représente un potentiel économique avec la filière bois et non pris en compte.

Les zones d'activités Sylva 21 ou Laseris ne jouent absolument pas leur rôle de locomotives industrielles et économiques dans le Val-de-l'Eyre et ses environs proches. La route des lasers s'arrête à Pessac et Cestas. Nous n'avons pas dans le SCOT de véritables perspectives de développement liées à ces 2 aspects avec d'un côté une ressource naturelle, la forêt et de l'autre la haute technologie, le laser-mégajoule. Jouer ces cartes c'est répondre à la création d'emplois, résorber le chômage local, dynamiser le territoire avec de la formation à de nouveaux métiers et s'inscrire dans une logique environnementale en rapprochant l'emploi des lieux de vie.

TRANSPORTS :

Les bus « Eho » suivent un circuit relativement long, dans les communes du Teich, de Gujan et de La Teste, et nous obligent à faire un tour complet avant de revenir au point de départ. Il faudrait envisager la réalisation d'aller/retour sur ces circuits afin de réduire les temps de parcours. De même il serait souhaitable que des horaires de passage soient donnés dans divers points du circuit et non uniquement l'horaire de départ, comme actuellement.

Il ne suffit pas d'ouvrir les transports « Bahia » aux scolaires, ce qui est une bonne avancée, mais faut-il encore y mettre les moyens en hommes et matériels. A certaines heures il est impossible de monter dans les bus bondés sans compter les bousculades aux arrêts situés à proximité d'établissements scolaires.

Il faudrait que soit étudiées de façon plus rationnelle les relations, en transport en commun, entre le Val de l'Eyre et ses voisins. C'est-à-dire établir une cohérence entre les documents élaborés en atelier InterScot (voir le Manifeste des Territoires pour l'avenir concerté de la Gironde) et le SCOT du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre. L'Agence a'Urba n'y a-t-elle pas eu accès ?

Il est singulier de constater que le SCOT affiche le désir de limiter les déplacements automobiles et en même temps préfère mettre à l'ordre du jour la réalisation d'une voie de contournement autoroutier du Bassin-Nord ainsi que de remettre aux calendes grecques l'étude d'un projet de transport en commun en site propre. N'aurait-il pas été plus intelligent, dans le cadre du développement durable, de faire l'inverse (cf. l'avis de l'Autorité de l'Etat).

La création d'une halte ferroviaire à Lugos, sur la plateforme de l'ancienne, est un moyen, à terme, de désenclaver un territoire appelé à se développer, à la fois dans sa partie girondine, mais également dans sa partie landaise. Les populations de Biscarrosse, Sanguinet et Parentis, sont largement tournées vers le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre. Cette halte permettrait de diminuer les transits pendulaires automobiles venant du Sud, vers la gare de Factice/Biganos, zone étouffée par le stationnement de près de 900 véhicules durant la journée.

Les documents remis aux citoyens pour évaluer l'impact du SCOT, pour les 20 à 30 ans à venir, sur leur environnement et leur vie de tous les jours ne sont pas facilement assimilables. Est-ce volontaire ? L'Autorité Environnementale préconise d'en faciliter la lecture et la compréhension, c'est un minimum lorsque l'on souhaite réaliser une enquête publique honnête et de qualité.

A l'heure où les grandes surfaces situées en périphérie des agglomérations périlclitent et où il paraît judicieux de relancer le commerce de proximité, il serait souhaitable, sur le Bassin-Nord, de réutiliser l'ancienne voie ferrée, qui passe au centre des villages afin de réaliser un transport en commun (t.e.c.) en site propre. Cela réoxygènerait la départementale, plutôt que de prévoir un t.e.c. le long de l'hypothétique futur contournement.

Le pays Bassin a organisé 3 réunions publiques afin que les habitants puissent exprimer quelles étaient leurs priorités sur les besoins en infrastructures. A 80%, chaque réunion a mis en premier lieu les transports en commun. Pour la réunion d'Andernos, le résultat identique spécifiait la mise en œuvre d'un Tram-Train entre Biganos et Lège. Pourquoi interroger la population du Bassin si son avis ne transparait pas dans la mise en place du SCOT ? Préfère-t-on les préconisations d'une agence d'urbanisme (celle qui a réalisé le SCOT) dont le Président est aussi le Président de la CUB (à qui profite le SCOT du Bassin ?) ou l'avis de ses habitants ?

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Les prévisions du SCOT tablent sur l'accroissement de 70 000 habitants, les « enveloppes potentiellement urbanisables » permettant même d'aller jusqu'à 200 000 (voir rapport du préfet). Avec la création de 38 000 logements répartis par communautés de communes et l'urbanisation de 4 400 ha supplémentaires, les impacts seront importants sur ce territoire d'exception déjà largement artificialisé.

Milieus, biodiversité et risques naturels :

- insuffisante protection des corridors écologiques et des lagunes
- pas d'évaluation des effets indirects de l'urbanisation sur la qualité des eaux marines
- projets d'urbanisation dans les secteurs sensibles (loi littoral, zones inondables ou de submersion marine, zones Natura 2000, coupures vertes, espaces boisés...) comme à La Teste, Le Teich, Andernos, Lège-Cap Ferret...
- pas de référence à la protection des espaces boisés classés.

Consommation d'espace :

- prévision de besoins fonciers largement surévalués et ne prenant pas suffisamment en compte les objectifs de densification des centres-bourgs existants (aggravation de l'étalement urbain).

Mobilité et déplacements : accroissement de la circulation automobile et de l'émission de gaz à effet de serre en l'absence d'un véritable réseau de transports en commun malgré l'étalement urbain.

Climat / énergie :

- rien dans ce document ne permet de dire que la limitation des émissions de gaz à effet de serre a été prise en compte, conformément aux engagements nationaux. De même, la maîtrise de l'énergie n'est abordée que dans le domaine de la construction, alors que cette question se posera avec acuité pour les déplacements et les transports.

Les énergies renouvelables sont à développer mais dans une exploitation maîtrisée et en restant dans une logique d'accès pour tous à l'énergie. Le SCOT se contente à minima de reprendre les grandes « idées » du Grenelle 2 dans sa dimension contraignante pour les collectivités locales. Rien sur une approche s'inscrivant territorialement dans une logique de développement durable coordonnée. Rien sur des objectifs en termes de diversification de production. La porte reste ouverte par manque d'engagement sur les surfaces qui pourraient être demain concernées par l'implantation de « centrale photovoltaïque ». Une simple logique de « copier/coller » avec le Grenelle 2 qui ne tient aucunement compte de nos spécificités, notamment notre richesse forestière.

De même pour l'évolution du climat qui aurait des incidences fortes sur la montée des eaux. La période à venir devrait être une période de prévention tant sur les mesures à prendre pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre (comme dit précédemment) qu'en termes d'urbanisme ou aménagements côtiers.

Politique de l'habitat :

- les objectifs de construction moyenne annuelle sont fixés à 950 logements sur la COBAN, 700 sur la COBAS et 250 sur le Val de l'Eyre.

Ce chiffre pour le Val de l'Eyre est excessif, comme l'indique le rapport du préfet et le refus unanime des 5 maires de le valider. Il repose sur des perspectives démographiques irréalistes, sans rapport avec la capacité financière des communes (création et entretien de réseaux, d'équipements et de services nouveaux...).

Qualité des eaux, assainissement, déchets :

- alors que les réseaux actuels d'assainissement, et notamment certaines stations d'épuration, sont proches de leur capacité maximale voire la dépassent en période estivale, les conséquences du développement démographique sur la gestion des eaux usées ne sont pas prises en compte. Rien ne garantit que l'urbanisation ne précèdera pas l'augmentation des capacités de traitement... L'évolution des capacités de traitement apparaît donc comme un élément de régulation des possibilités effectives d'urbanisation.

Enfin, il est regrettable que rien n'ait été prévu pour le traitement local des déchets ménagers. Ce sujet devrait faire l'objet d'une véritable éducation et information sur des mesures à prendre dans chaque foyer de notre territoire. Le SCOT ne se fixe que des objectifs généraux en restant sur une logique de traitement des déchets essentiellement basé sur le tri sélectif. D'autres comportements peuvent éviter d'aller sans cesse de toujours plus de déchets à recycler alors qu'une grosse partie de la solution appartient à chaque citoyen, à chaque foyer. Une bonne gestion de nos déchets est une partie de la solution pour produire moins de gaz à effet de serre. Mais la chaîne commence dès la production de produits nécessitant aujourd'hui l'utilisation de futurs déchets comme les emballages par exemple. Le SCOT a les moyens à travers le Grenelle 2 de promouvoir une réelle réflexion et la promotion de solutions dynamiques dans le domaine des déchets. Rien de cela dans le projet présenté. Il faut renforcer les campagnes d'information engagées auprès des citoyens en les agrémentant de nouvelles pistes comportementales et engager des missions auprès des entreprises pour les inciter à mettre au point des solutions permettant de produire moins de déchets potentiels dans la commercialisation de leurs produits.